

PROJET DE FORMATION

« Prévention des escarres »

SAS Re Source
Re Source - 30 Boulevard de Verdun - 76120 LE GRAND QUEVILLY - Tél. : 02 35 81 01 32
LE GRAND QUEVILLY

Contact SAS Re Source :
Votre correspondant organisationnel et pédagogique
Mme Viviane DOUBLET
Tél. 02 35 81 01 32
Port.

Date de création SAS Re Source : 1999



Public	Durée 2 Journée(s) soit 14 heures de formation.
Prérequis Aucun	Nombre de participants 12
	Nombre de groupes 1 groupe(s)
Lieu de la formation En vos locaux	Coût par groupe , ci-joint le devis ----- (tarif non soumis à la TVA, tout compris par groupe, frais pédagogiques et de déplacement inclus).
Intervenant(s), ci-joint le(s) CV au choix	

OBJECTIFS GLOBAUX ET OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- Etre en capacité de dépister et prévenir les escarres
- Appliquer les différents types de traitement et protocoles existants

CONTENU

PREVENIR LA SURVENUE D'ESCARRES

- Le processus cicatriciel, les phénomènes de retard de la cicatrisation
- Les recommandations de la HAS
- Le cadre législatif (Décret IDE - AS)
- Les facteurs de risques : facteurs explicatifs et facteurs prédictifs
- Les protocoles préventifs
- Les différents stades de l'escarre

PROPOSER UN TRAITEMENT ADEQUAT EN FONCTION DES CARACTERISTIQUES DE LA LESION

- Les mesures thérapeutiques aux différents stades
- Le traitement de la rougeur et de la phlyctène
- Le traitement de l'escarre constituée : détersion, choix des pansements de recouvrement

CONNAITRE LES PANSEMENTS ADAPTES

- Les différents types de pansement

ECRIRE LE PROTOCLE PR2VENTIF ET CURATIF

- Le protocole de détection et de prise en charge
- le traitement de la douleur de l'escarre
- Le retentissement des escarres en fin de vie

REFERENCES CLIENTS

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Exemples Réflexions collectives sur un protocole

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Supports de formation

EVALUATIONS

Tout au long de la formation

Confidentialité

Le centre Re Source s'engage à respecter la confidentialité par rapport à toute information recueillie au cours de son intervention.

Propriété intellectuelle

Article L122-4 Loi 92-597 1992-07-01 annexe JORF 3 juillet 1992 Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.